

Séminaire des Direccte des 31 janvier et 01 février 2019

Les 31 janvier et 01 février 2019 se tenait à Paris un séminaire des directeurs régionaux des Direccte.

Vous trouverez ci-après une synthèse des informations données aux directeurs régionaux concernant l'organisation territoriale de l'Etat et la revue des missions de nos ministères.

Organisation territoriale des services de l'Etat

La fusion du niveau régional des services « cohésion sociale » des DRDJSCS et des services régionaux des DIRECCTE est envisagée. Ainsi, une nouvelle administration régionale aux missions élargies pourrait naître avec une nouvelle dénomination, au terme d'une phase de préfiguration qui s'achèverait le 01 janvier 2020.

L'organisation départementale n'est pas arrêtée à ce jour. Les réflexions se concentrent sur l'articulation de l'emploi et de la cohésion sociale.

Revue des missions sur le champ emploi

La redéfinition des missions du service économique de la DIRECCTE a été présentée dans différents flash infos précédents. Le futur service régional économique (SRE) aura pour priorité d'action, l'accompagnement des entreprises en difficultés, le suivi des filières stratégiques régionales, et celui de l'innovation.

Muriel PENICAUD, ministre du travail, devrait diffuser dans les deux mois, une circulaire définissant les contours des missions abandonnées, maintenues et/ou développées.

Des réflexions sont en cours, sans qu'aucune décision n'ait été encore prise, sur l'opportunité et la faisabilité du transfert de la gestion à d'autres institutions par exemple de l'ATD, des titres professionnels (la politique du titre reste à la Direccte), des agréments des SAP, des dossiers de main d'œuvre étrangère, de l'enregistrement des contrats d'apprentissage dans le secteur public ... sans que cette liste ne soit exhaustive.

L'action de la Direccte est renforcée sur le champ de la formation professionnelle en général (accompagnement de la loi avenir professionnel, Plan Investissement Compétences (PIC)...), et de l'apprentissage en particulier.

Le contrôle de la formation professionnelle est accru.

Organisation du système d'inspection du travail

Le maintien des sections est acté.

D'ici 2022, la section comptera un agent de contrôle pour 10 000 salariés.

Le nombre d'assistant(e)s de contrôle diminuera.

La DGCCRF a lancé l'élaboration de son plan stratégique 2020-2025

Les travaux se déroulent au cours du premier trimestre 2019 avec la volonté d'associer l'ensemble de la communauté CCRF et particulièrement les services déconcentrés. A ce titre, des groupes de travail seront organisés qui associeront des agents de l'administration centrale, des DIRECCTE et des DD. Une consultation des partenaires de la DGCCRF : préfets, procureurs, autres ministères est également prévue.

Le plan stratégique devra permettre de définir les missions prioritaires de la DGCCRF ainsi que les missions, qui, compte-tenu de leur impact pourraient être abandonnées ou dont les modalités de contrôle pourraient être, pour tout ou partie, déléguées.

Les orientations définies par le plan stratégique se traduiront de manière opérationnelle dès 2020 au travers de l'élaboration du programme national d'enquêtes, dont les modalités seront revues.

Isabelle NOTTER

Directrice régionale